

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 2011-489 du 4 mai 2011 portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 6 juillet 2011 portant institution ou modification de certaines commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de corps relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 10 décembre 2018 pour le renouvellement de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Arrête :

Article 1^{er}

La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture est fixée ainsi qu'il suit :

A - Représentants de l'administration

Titulaires

- Monsieur Jean-Pascal Fayolle, chef du service des ressources humaines, président ;
- Madame Noémie Le Quellenec, sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Madame Simone Hayot, cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C ;
- Madame Anne-Sigrid Fumey, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C ;
- Madame Laurence Delva, ingénieure générale chargée de l'appui aux personnes et aux structures ;
- Monsieur Maclou Viot, ingénieur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures ;
- Madame Isabelle Paysant, cheffe du bureau de pilotage du programme « sécurité et qualités sanitaires de l'alimentation » ;
- Monsieur Didier Perre, directeur de l'Institut national de formation des personnels du ministère en charge de l'agriculture ;
- Monsieur Daniel Guichert, adjoint au directeur des ressources humaines de l'Institut français du cheval et de l'équitation.

Suppléants

- Madame Laurence Venet-Lopez, adjointe au chef du service des ressources humaines ;
- Monsieur Emmanuel Bouyer, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Monsieur Jean-Louis Roussel, inspecteur général en charge de l'appui aux personnes et aux structures ;
- Madame Marie Haye, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C ;
- Monsieur Yann Brachet, gestionnaire référent pour la filière technique, bureau de gestion des personnels de catégorie B et C ;
- Monsieur Yves Coche, ingénieur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures ;

- Madame Aleth Lepee, chargée de développement des ressources humaines au service recrutement, emploi, formation de l'Institut national de l'information géographique et forestière ;
- Madame Valérie Kleefstra, Cheffe du service emploi, évolution et compétences de l'agence de services et de paiement ;
- Monsieur Williams Campos-Suarez, adjoint à la cheffe du service des ressources humaines de FranceAgriMer ;

B - Représentants des organisations syndicales

Titulaires

Chefs techniciens

- Madame Sabine Stoecklin (FO) ;
- Madame Martine Harnichard (UNSA) ;
- Madame Fabienne Dupas (FSU).

Techniciens supérieurs principaux

- Madame Amélie Régnier (FO) ;
- Monsieur Sébastien Amanieu (CFDT-CGC-CFTC) ;
- Madame Soizic Blot (FO).

Techniciens supérieurs de classe normale

- Monsieur Loïc Charpentier (FO) ;
- Madame Bénédicte Charon (CGT) ;
- Monsieur Olivier Pihou (UNSA).

Suppléants

Chefs techniciens

- Monsieur Fabrice Ollivier (FO) ;
- Madame Estelle Devanlay (UNSA) ;
- Madame Elisabeth Arnautou-Pages (FSU).

Techniciens supérieurs principaux

- Monsieur Manuel Gil (FO) ;
- Monsieur Sébastien Brouilly (CFDT-CGC-CFTC) ;
- Madame Alexandra Taillandier (FO).

Techniciens supérieurs de classe normale

- Madame Murielle Defontis (FO) ;
- Monsieur Libardo Agudelo-Acevedo (CGT) ;
- Monsieur Lionel Barrère (UNSA).

Article 2

L'arrêté du 20 septembre 2019 fixant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le, **08 OCT. 2019**

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Pour le ministre et par délégation,
L'adjoint à la sous-directrice
de la gestion des carrières
et de la rémunération


Emmanuel BOUYER